



HAL
open science

Réflexions sur la modalité à propos de UT "final"

Colette Bodelot

► **To cite this version:**

Colette Bodelot. Réflexions sur la modalité à propos de UT "final". Michèle Fruyt, Claude Moussy (éds). Les Modalités en latin, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp.249-263, 2002. <hal-03581602>

HAL Id: hal-03581602

<https://hal.science/hal-03581602v1>

Submitted on 22 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Colette BODELOT

Réflexions sur la modalité à propos de *ut* ‘final’

1. Introduction

Le point de départ de cette réflexion a été la constatation que les subordonnées en *ut* “final” du type de *Ede ut uiuas* donnent lieu dans les grammaires à un traitement divergent en fonction de l’optique adoptée pour leur description. D’un point de vue strictement syntaxique, ces subordonnées, susceptibles de se rencontrer après des verbes à valence variable (verbes à une, deux ou trois places, par rapport auxquels la position d’argument peut déjà être saturée au niveau de la principale), sont exclues du centre fonctionnel de l’énoncé. Ne fonctionnant pas comme des constituants essentiels du noyau prédicatif, elles sont reléguées en tant que satellites dans la périphérie de l’énoncé¹ et représentent, à ce titre, ce que la grammaire scolaire appelle une subordonnée circonstancielle, traditionnellement intégrée dans le paradigme de l’adverbe². Sur le plan formel, ce type de subordonnée n’en présente pas moins certaines marques qui l’apparentent aux propositions complétives³. Nous en voulons pour preuve la concordance des temps qui est comparable à celle des complétives conjonctionnelles dépendant d’un verbe de volonté et l’emploi du réfléchi indirect qui passe, en général, pour une caractéristique fondamentale de la subordination complétive.

Or, dans ce qui suit, c’est essentiellement par référence à leur structure sémantico-logique que nous allons essayer de rendre compte du statut ambigu et hybride de ces énoncés.

Les textes sur lesquels nous fondons nos observations sont empruntés à Plaute, Cicéron (correspondance), César et Tacite. Les quatre échantillons de longueur sensiblement égale⁴ fournissent 216 occurrences⁵ de subordonnées finales qui se répartissent comme suit :

¹ BOLKESTEIN 1977 ; VESTER 1994.

² KÜHNER-STEGMANN 1988⁵ : 209 ; 232-234.

³ J. B. HOFMANN et A. SZANTYR (1965 : 642-644) traitent indistinctement sous une même rubrique (‘Finale *ut*-Sätze’) “complétives” et “circonstanciennes” finales. R. T. LAKOFF (1968 : 195-207) postule, de son côté, dans la structure profonde d’une finale l’existence d’un verbe abstrait, ce qui lui permet d’opérer, et d’un point de vue sémantique et d’un point de vue structural, un rapprochement entre les deux types de constructions.

⁴ Chaque échantillon comprend entre ~2100 et ~2300 lignes dans la CUF.

TABLEAU :

	Plaut., <i>Amph.</i> , <i>Asin.</i>	Cic., <i>epist.</i> (années 62/61 et du 26.2.49 au 25.3.49)	Caes., <i>ciu.</i> 3	Tac., <i>ann.</i> 11+12	Tot.
finales en <i>ut(i)</i>	42	23	31	17	113
<i>ut(i) ne</i>	4	1	1	-	6
<i>ne</i>	17	12	19	27	75
<i>quo</i>	1	3	9	8	21
<i>qui</i> ⁶	1	-	-	-	1
Tot.	65	39	60	52	216

Pour limitée qu'elle soit, cette population nous semble numériquement suffisante et qualitativement assez variée - parce que relevant de genres littéraires différents - pour permettre des conclusions valables.

2. Conception courante de la modalité: paramètres d'analyse

S. Núñez, dans l'introduction à son ouvrage sur la sémantique de la modalité en latin, met en exergue la diversité des modes d'approche de la modalité, qui peut être étudiée dans une optique descriptive, historique, structurale, générative ou pragmatique. Un point commun à ces analyses est qu'elles tâchent toutes de répondre à l'une ou l'autre des questions qui suivent⁷:

- 1) Quelle est l'attitude du locuteur par rapport au contenu de l'énoncé ?
- 2) Quels sont les modes de référence et les relations qui existent entre le sujet et le prédicat ?
- 3) Quelle est l'attitude du locuteur par rapport aux participants à la situation de communication ?
- 4) Quel est le rôle social et culturel assumé par les participants dans le contexte communicatif et quels sont les actes de langage produits par eux ?

3. Approche critique de la modalité dans l'énoncé à valeur finale

Les paramètres énumérés ci-dessus sont surtout pertinents pour l'étude de la modalité d'un énoncé simple. Ils s'avèrent, à plus d'un égard, insuffisants pour l'analyse d'un énoncé composé, telle la phrase complexe comportant une subordonnée finale. Outre le fait que l'attitude du locuteur y interfère de façon subtile non pas, dirons-nous, avec l'attitude du sujet grammatical, mais avec l'attitude de l'agent du prédicat principal, il y a émergence de plusieurs paliers modaux, dont l'incidence est, de surcroît, susceptible de varier en fonction de l'énoncé.

3.1. Posé modal déontique

3.1.1. La subordonnée finale, une proposition à orientation fondamentalement volitive

⁵ Cet effectif est susceptible de fluctuer légèrement en raison d'un certain nombre d'exemples équivoques que nous n'avons pas inclus dans notre compte.

⁶ A côté de *ut(i)*, *ut(i) ne*, *ne*, nous intégrons dans notre analyse les conjonctionnelles en *quo*, *qui*, *qui*, synchroniquement, relèvent de la même structure phrastique. Nous excluons en revanche les relatives finales qui, du moins syntaxiquement, méritent une étude à part.

⁷ NÚÑEZ 1991a : 13-14.

La phrase complexe comportant une subordonnée finale peut être définie en première approche comme un énoncé dénotant au niveau de la principale un acte volontaire⁸ et conscient dont l'accomplissement a pour but la réalisation (cf. *ut(i), quo, qui*) ou la non-réalisation (cf. *ne, ut(i) ne*) de l'état de choses signifié dans la subordonnée. Ce type d'énoncé a donc une orientation conative et exprime une visée téléonomique. Or cette visée présuppose l'existence à la fois d'un désir et d'une croyance: le désir que soit réalisé le contenu de *p* et la croyance que la réalisation du contenu de *p* est fonction de l'accomplissement de l'acte dénoté ou impliqué par la prédication principale⁹.

Comme l'énoncé comportant un *ut* final marque la visée vers la réalisation de la subordonnée, celle-ci ne peut être que non actualisée¹⁰. Aussi figure-t-elle nécessairement au subjonctif, un subjonctif qui n'a pas le simple statut syntaxique d'un morphème de subordination mais exprime sur le plan sémantique la "non-factivité"¹¹ ou la "visée modale"¹². Associé aux conjonctions *ut / ne* (employées en contraste avec *ut / ut non*), le subjonctif attesté dans les finales prend en charge, par référence à un système modal reconnaissant les quatre valeurs de "vouloir, devoir, pouvoir, savoir"¹³, l'expression de la volonté. Comportant dans sa structure sémantique le constituant "qu'il en soit ainsi", l'énoncé marque l'attitude volitive¹⁴ d'un participant à l'action superordonnée par rapport au contenu de la subordonnée. Le composant signifiant "qu'il en soit ainsi" relève de ce qu'on appelle couramment la modalité déontique qui, d'après J. Lyons¹⁵ "traite de la nécessité ou de la possibilité des actes réalisés par des agents responsables" et qui, du fait qu'elle "implique une référence à un état futur du monde (...), est (...) apparentée aux notions d'intention, de désir et de volonté."

3.1.2. Finales vs. impératives et optatives

⁸ Pour une définition de l'activité volontaire et sur la différence qui existe entre la volonté manifestée par un acte d'énonciation d'ordre ou de souhait et la volonté manifestée par un comportement, voir, p. ex., KENNY 1963 : 233-239.

⁹ S. C. DIK, K. HENGEVELD, E. VESTER et C. VET (1990 : 34) affirment que les circonstants d'intention ("purpose satellites") motivent l'occurrence d'un premier état de choses en spécifiant un autre état de choses futur que le contrôleur désire atteindre par le biais du premier. Pour une formalisation de la relation implicative qui existe entre la prédication principale et la prédication subordonnée, voir plus loin le § 3.3.

¹⁰ PINKSTER 1988 : 178.

¹¹ LYONS 1990 : 435.

¹² MELLET, JOFFRE, SERBAT 1994 : 174. S. MELLET précise à cet endroit que les formes du subjonctif, par opposition à l'indicatif, ne permettent pas d'atteindre un stade assertif plein: "la relation *p* ne fait pas, dit-elle, l'objet d'une prédication d'existence; elle est seulement l'objet d'une visée du sujet, sujet énonciateur *S*₀ ou sujet modal *S*'. Ce terme de visée signifie que, parmi l'ensemble des occurrences qu'il peut envisager, le sujet s'oriente vers une valeur possible et la choisit, **tout en gardant à l'esprit les autres valeurs envisageables.**"

¹³ GREIMAS-COURTÉS 1979 : 231.

¹⁴ Pour une vue divergente, voir Ch. TOURATIER (1994 : 150) qui rejette l'hypothèse volitive parce que, dit-il, "l'ensemble *ut* et le subjonctif a un sens final, même quand il ne représente pas la volonté du premier actant du verbe principal, ce verbe pouvant en effet désigner une action hors de la volonté de la personne concernée, ou bien être au passif ou être impersonnel, ou encore avoir un premier actant non animé et par conséquent non susceptible de volonté." Nonobstant ces réserves, Ch. TOURATIER affirme plus loin (p. 612) que les subordonnées finales "indiquent un but, et par conséquent une pensée." Or la pensée, tout comme la volonté, ne peut émaner que d'une source consciente. Pour sortir de l'impasse et maintenir la notion de volonté, il peut être utile, à notre avis, de substituer au concept syntaxique de premier actant (ou sujet) le concept sémantique d'agent et de reconnaître à certains emplois, apparemment réfractaires, une valeur rhétorique. Voir à ce propos notre § 3.1.3.

¹⁵ LYONS 1990 : 441-442.

A l'intérieur de la classe des énoncés à valeur volitive¹⁶, la proposition finale se distingue très nettement des directives impératives¹⁷, c.-à-d. des énoncés d'ordre et de défense, qui figurent sous une forme indépendante à l'impératif ou au subjonctif et qui comportent dans leur structure sémantique le même constituant de base "qu'il en soit ainsi"¹⁸. Que l'énoncé final ne connaisse pas les mêmes restrictions sémantiques concernant la prédication subordonnée que les directives est prouvé par les énoncés (1) à (3) : insensible à l'une des contraintes fondamentales des impératives, à savoir l'exigence de contrôle¹⁹ exercé par le destinataire de l'ordre sur le contenu de la proposition, les subordonnées en *ut* citées ci-dessous ne sont pas susceptibles de constituer l'objet d'un verbe signifiant "ordonner"²⁰ :

(1) (...) *explicari mihi tuum consilium plane uolo, ut penitus intellegam.* (Cic., *Att.* 8,12,1)/ *(*Mihi*) *imperas ut <tuum consilium> penitus intellegam.*

(2) (...), *clare, ut milites exaudirent* : «*Tuemini*», *inquit*, «*castra (...)*» ; (Caes., *ciu.* 3,94,5)/ *(*Vobis*) *imperavit ut milites exaudirent.*

(3) (...), *quam tu propediem/ (...), effliges, scio, /Luxuriae sumptus suppeditare ut possies.* (Plaut., *Asin.* 817-819)/ *(*Tibi*) *impero luxuriae sumptus suppeditare ut possies.*

Sous ce rapport, les subordonnées finales semblent sémantiquement plus proches des optatives ou des subordonnées complétives dépendant du verbe *uolo*, qui ne comportent pas ces restrictions de contrôle²¹. Et pourtant, la représentation sémantique des finales n'est pas non plus entièrement assimilable à celle des expressions de souhait : l'emploi des finales est plus contraint dans la mesure où elles partagent avec les directives la restriction temporelle [- passé]. Ainsi, dans les exemples répertoriés chez Cicéron, César et Tacite, les temps employés dans la finale sont régulièrement le présent et l'imparfait du subjonctif, affectés ici à l'indexation de faits futurs, la postériorité n'étant, comme dans les autres volitives ou directives au subjonctif, jamais explicitée par une forme périphrastique en *-urus sim/ essem*. C'est qu'on n'y a pas affaire à un emploi libre des temps : le rapport temporel est fixe ; il est ici une conséquence nécessaire de la relation sémantique qui existe entre la principale et la subordonnée²².

¹⁶ S. NÚÑEZ (1991b) prend une attitude critique à l'égard de la catégorie de "volonté". A notre sens, la reconnaissance d'une attitude volitive de base n'est toutefois pas incompatible avec une étude sémantique et pragmatique plus poussée visant à distinguer plusieurs sous-types d'actes "volitifs" en vertu de critères sémantiques et discursifs appropriés.

¹⁷ Pour une étude des impératives et des autres expressions directives, dans une optique surtout pragmatique, voir RISSELADA 1993.

¹⁸ LYONS 1990 : 421.

¹⁹ H. PINKSTER (1988 : 23) dit qu'un état de choses est contrôlable si une personne est par elle-même capable de le réaliser ou de ne pas le réaliser. Or le contrôle exercé par le destinataire de l'ordre sur la situation évoquée dans la directive constitue une condition de succès de l'acte jussif. Pour une présentation des facteurs susceptibles de bloquer le contrôle, voir BOLKESTEIN 1977 : 241-244.

²⁰ Le trait [+contrôle] représente pour A. M. BOLKESTEIN (1980 : 38-40) le principal argument pour rejeter l'équivalence sémantique des directives impératives avec les énoncés introduits par des verbes modaux déontiques. A ce propos, S. NÚÑEZ (1991a : 128) a formulé des réserves en invoquant les récits fantastiques et légendaires, qui suspendraient les conditions de la vie réelle, et priveraient le trait [+contrôle] de toute pertinence. Or pareil contexte particulier, plutôt que d'infirmer le système en tant que tel, révèle tout au plus un dysfonctionnement, dû à un univers de référence hors pair.

²¹ BOLKESTEIN 1977 : 240-245; PINKSTER 1988 : 300-301.

²² E. VESTER (1994 : 274), à la suite de M. NOONAN ("Complementation", in T. Shopen (ed.), *Language typology and syntactic description*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, 41-140), parle dans ce cas d'une

Chez Plaute, deux exemples semblent à première vue ne pas respecter la règle de l'exclusion du passé ; il s'agit de :

(4) *Hercle uero tu cauebis ne me attingas, si sapis,/ Ne hodie malo cum auspicio nomen commutaueris.* (Plaut., *Asin.* 373-374)

(5) *Ne istuc nequiquam dixeris in me tam indignum dictum,/ Vehes pol hodie me, (...)* (Plaut., *Asin.* 698-699)

L'infraction à la norme n'est toutefois qu'apparente. Y est en effet énoncé sous forme d'une seule prédication subordonnée ce qui logiquement pourrait faire l'objet de deux prédications distinctes. Cela est prouvé par la transposition sous forme de construction clivée en français :

(4) "(...) pour que ce ne soit pas sous de mauvais auspices que tu as changé de nom aujourd'hui."

(5) "Pour que ce ne soit pas pour rien que tu m'as adressé ces paroles outrageantes, (...)"

De cette traduction interprétative il ressort clairement que la visée téléonomique et la négation portent sur les circonstants adverbiaux *malo cum auspicio* et *nequiquam*, et concernent l'effet futur de l'acte et non la réalisation (ou non-réalisation) de l'acte même.

De ce qui précède on inférera donc que les finales manifestent un comportement sémantique qui diffère à la fois de celui des optatives et des directives. Le trait de l'exclusion du passé, qui les distingue des premières, s'explique par le fait que la visée téléonomique ne peut porter que sur un état de choses qui est encore réalisable au moment de la conception de l'intention ; ainsi toute valeur contrefactive de la prédication subordonnée, obtenue par le biais de l'emploi logique ou métaphorique des temps du passé²³, est-elle inconcevable. L'absence de certaines contraintes sémantiques qui pèsent sur les directives est due au fait que les finales ne présupposent pas, comme les impératives, l'existence d'une situation d'interlocution lors de laquelle un émetteur enjoint à un récepteur de réaliser un état de choses qu'il est censé contrôler directement; dans le cas d'une finale, il suffit que soient créées, volontairement, par l'accomplissement de l'acte dénoté ou impliqué par la principale, des conditions propices à la (non-)réalisation du contenu de la subordonnée. Or la création consciente d'une situation favorable implique l'existence d'une source modale pourvue d'intelligence et susceptible de responsabilité morale.

3.1.3. Identification de la source modale ; subordonnées finales incidentes à la prédication ou à l'illocution

Dans le cas normal, la source de la visée téléonomique est représentée par un être humain qui constitue l'agent de la prédication principale :

(6) *Dein susum escendam in tectum, ut illum hinc prohibeam.* (Plaut., *Amph.* 1008)

(7) (...), *naues eadem nocte Brundisium a Caesare remittuntur, ut reliquae legiones equitatusque transportari possent.* (Caes., *ciu.* 3,8,1)

(8) (...), *uirilis toga Neroni maturata, quo capessendae rei publicae habilis uideretur ;* (Tac., *ann.* 12,41,1)

référence temporelle "dépendante ou déterminée". Sur le trait de "future-deletion" commun aux verbes signifiant "désirer, souhaiter, exiger, ordonner", voir LAKOFF 1968 : 200.

²³ Voir l'emploi de l'imparfait ou du plus-que-parfait dans l'expression des souhaits.

Dans (6), l'agent modal coïncide avec le sujet de la principale²⁴ ; ce type d'énoncé, où il existe en plus une identité référentielle entre le sujet de la principale et le sujet de la subordonnée, représente, selon M. Leumann, le type le plus ancien de ce qu'il appelle la "consécutif-finale"²⁵. Dans (7), l'agent moralement responsable est explicité par *a Caesare*, complément du verbe passif ; dans (8), il est constitué par l'initiateur implicite de l'acte de *maturare*.

Que la source modale ne coïncide pas forcément avec l'agent de la prédication à laquelle la proposition en *ut* est directement subordonnée est prouvé par les exemples (9) à (11) :

(9) *Asta, ut descendam nunciam in procliui, (...)* (Plaut., *Asin.* 710)

(10) *Has (scil. minas) tibi nos pactis legibus dare iussit. (...)/ Noctem huius et cenam sibi ut dares.* (Plaut., *Asin.* 735-736)

(11) (...), *cum eius necessarii fidem implorarent Pompei, praestaret quod proficiscenti recepisset, ne per eius auctoritatem deceptus uideretur, (...)* (Caes., *ciu.* 3,82,4)

Dans (9), la source modale de *ut* final est constituée par le locuteur qui est à l'origine de l'acte directif réalisé par l'énonciation de *asta*. Dans (10), la source modale de *ut dares* s'identifie de même avec l'agent de *iubere* et non pas avec *nos* agent de *dare*. A preuve l'emploi du réfléchi indirect *sibi*, qui, en renvoyant à l'agent²⁶ de *iussit*, désigne explicitement ce dernier comme source de l'aspiration. Même distribution des rôles dans (11), où le non-réfléchi *eius*, employé dans la subordonnée finale pour anaphoriser *Pompeius*, agent implicite de *praestaret*, élimine celui-ci comme autorité mentale responsable de l'aspiration exprimée par *ne ...uideretur* au profit des *necessarii* mentionnés auparavant. De la répartition du réfléchi et de l'anaphorique se dégage ainsi un véritable "code des préséances"²⁷; une hiérarchie s'établit entre agent premier et agent second : même si c'est le faire concret du dernier qui permet au premier d'atteindre son but, l'agent second détient toujours, dans l'optique téléonomique de l'énoncé, un rôle subalterne ; soumis à l'autorité volitive de l'agent principal, il n'assume dans le déroulement du procès qu'une fonction instrumentale.

L'identification d'un être conscient, susceptible de figurer à l'origine d'une intention, s'avère être plus problématique dans les exemples (12) et (13) parce que l'énoncé ne porte même pas implicitement, au niveau de la principale, référence à un agent animé :

(12) *Enim uero praegnati oportet et malum et malum dari, / Vt quod obrodat sit, animo si male esse occeperit.* (Plaut., *Amph.* 723-724)

(13) *grauissimos principis labores, (...), egere adminiculis, ut, domestica cura uacuus, in commune consulat.* (Tac., *ann.* 12,5,3)

²⁴ Il s'agit de la seule classe de propositions finales envisagée par R. T. LAKOFF (1968 : 195-207).

²⁵ D'après M. LEUMANN (1959 : 57-60), cet ancien type de consécutif-finale tire son origine d'une comparative relative avec *ita ...ut* + subjonctif modal. Pour des vues divergentes en faveur d'une origine paratactique de *ut*, voir, p. ex., HOFMANN-SZANTYR 1965 : 631 ou BLUSCH 1991 : 393-396.

²⁶ Précisons que, pour interpréter le réfléchi latin, nous faisons ici appel à des critères sémantico-référentiels. Abandonnant le point de vue syntaxique traditionnel, nous optons pour une perspective sémantique qui tient compte du rôle des participants au procès. Comme l'a montré M. FRUYT (1987 : 204), le réfléchi renvoie, dans une telle optique, "à l'agent (au sens large) du procès, et en particulier à l'agent du procès "dire" ou "penser", à la personne qui parle ou qui pense (...)."

²⁷ DANGEL 1995 : 103.

Dans (12), le verbe *oportet* "impersonnel" renvoie à une cause normative anonyme²⁸. Comme cette norme est censée être reconnue par tout le monde, elle permet de concevoir l'existence d'une volonté collective, à laquelle le locuteur se soumet du fait même qu'il l'assume par la parole. Dans (13), on a en revanche affaire à une dépersonnalisation rhétorique d'une aspiration humaine individuelle. Le but de l'orateur (dont le discours est ici rapporté sous forme indirecte) étant de faire approuver par le sénat le projet de mariage de Claude et d'Agrippine, il veut faire apparaître les arguments avancés comme aussi objectifs que possible. A ce titre, il attribue à un sujet inanimé, à savoir les lourdes tâches du prince, un besoin et un désir qui ont dû être conçus par le prince lui-même ou que lui, locuteur, impute au prince (≡ *principem ad grauissimos labores egere adminiculis, ut ...*)²⁹.

En fin de compte, les seuls cas où une identification de la source modale par référence à la prédication principale s'avère impossible sont ceux où les deux contenus propositionnels, celui de la finale et celui de la proposition qui l'accompagne, n'entretiennent même pas rhétoriquement³⁰ un rapport causal entre eux. Soit à titre d'illustration les exemples (14) à (17) :

(14) *Nunc de Alcumena ut rem teneatis rectius, / Vtrisque est grauida, et ex uiro et ex summo loue.* (Plaut., *Amph.* 110-111)

(15) *Vix incedo inanis, ne ire posse cum onere existumes.* (Plaut., *Amph.* 330)

(16) *Neque enim ignoro Iulios Alba, Coruncanios Camerio, Porcios Tusculo et, ne uetera scrutemur, Etruria Lucaniaque et omni Italia in senatum accitos, (...)* (Tac., *ann.* 11,24,2)

(17) *(is fuit princeps, ne tu forte aliquem nostrum putes) ; (Cic., Att. 1,13,3)*

L'absence de concordance des temps (ex. 17), l'insertion incidente de la proposition finale dans une proposition infinitive (ex. 16) ainsi que les fluctuations de ponctuation *et/* ou d'interprétation que l'on constate pour certains exemples (ex. 15)³¹ suggèrent l'idée d'une construction proche de la parataxe³². Comme on a l'impression de toucher avec ces énoncés aux limites de la construction finale, certains linguistes parlent dans ce cas de "pseudo-finales"³³ ou "semi-finales"³⁴. En tout cas, le désir que soit actualisé le contenu de la proposition en *ut/ ne* ne motive pas la réalisation du contenu de *P* par l'agent

²⁸ Voir la définition du sens de *oportet* par S. NÚÑEZ (1991a : 72) qui y distingue l'expression d'obligations génériques qui dérivent d'usages sociaux et de normes.

²⁹ Voir à ce propos aussi J. LYONS (1990 : 442) qui, en parlant de la source modale d'une nécessité déontique, précise qu'il peut s'agir d'une personne, d'une institution à l'autorité de laquelle on se soumet, d'un ensemble de principes moraux ou juridiques ou d'une simple force intérieure qui pousse à agir.

³⁰ Comme subordonnées finales entretenant "rhétoriquement" un rapport causal avec la principale, on peut considérer toutes celles qui, sur un plan strictement objectif, pourraient commuter avec une proposition consécutive, puis aussi celles du type de Tac., *ann.* 11,25,5, où on a affaire, selon le lexique de GERBER-GREEF (p. 1725), à un *ut* final qui indique "la volonté du destin". Comme une étude de ces emplois non caractéristiques de *ut* final dépasserait le cadre de cette contribution, nous nous contentons ici de renvoyer à NISBET 1923.

³¹ Dans le lexique de LODGE (p. 136), cet exemple est cité parmi les emplois indépendants de *ne*; H. VAIREL (1981 : 255), en revanche, y reconnaît une "subordonnée dépendant non d'un élément linguistiquement exprimé, mais d'une proposition implicite *id dico*, qui renvoie elle-même anaphoriquement à la phrase qui accompagne l'énoncé prohibitif."

³² Sur le statut syntaxique ambigu de ces propositions, voir VAIREL 1981: 256. Ce qui plaide pour le statut du moins originellement hypotactique de ces propositions, c'est l'emploi, après *ne*, du subjonctif présent de la 2e personne au lieu du subjonctif parfait.

³³ PINKSTER 1988 : 50-51.

³⁴ VAIREL 1981 : 256.

de la prédication “principale”. La volonté exprimée est ici régulièrement celle du je “parlant” ou “écrivain”³⁵, qui, par le fait de viser la réalisation du contenu de *p*, motive l'énonciation de *P*: Je dis *x* pour que *y*. D'où on affirmera avec E. Vester³⁶ que la proposition en *ut* est, dans ce cas, incidente à l'illocution ou à l'énonciation et non à la prédication de la proposition-hôte.

Ces finales pragmatiques qui, d'un point de vue syntaxique, sont faiblement intégrées dans la texture de la phrase servent, sur un mode mineur, à commenter ou à justifier l'énonciation. Accessoires par rapport au contenu du message, elles expriment l'intervention subjective du locuteur dans le discours et véhiculent, à ce titre, - en dehors de la modalité volitive signifiée par *ut/ ne* + subjonctif - une valeur modale au sens large³⁷. Caractéristiques d'une facture familière ou affective, elles sont fréquentes dans les textes oralisés de Cicéron et de Plaute, rares chez Tacite, inexistantes chez César³⁸.

3.2. *Présupposé modal épistémique; effets de sens contextuels*

Au § 3.1.1, nous avons insisté sur le fait qu'aspirer à la (non-)réalisation de *p* implique la non-factivité de *p*. Nous avons vu également que la non-factivité est garantie sur le plan formel par l'emploi du subjonctif qui n'est pas un simple subjonctif de subordination. Sur le plan véridictoire, la non-factivité résulte de la suspension de la valeur de vérité de *p*. Le refus de valider la relation prédicative procède chez l'agent modal d'une attitude épistémique qui, située en deçà de la disposition volitive, consiste à attribuer au contenu de *p* non pas une existence réelle mais virtuelle³⁹. Le contenu de *p* est perçu comme une éventualité ouverte (“il est possible que *p*; peut-être que *p*”) qui peut se prêter à la construction d'une relation validable⁴⁰: s'il est jugé désirable, l'état de choses envisagé déclenchera une visée téléonomique positive ; s'il est jugé non désirable, il déclenchera une visée négative⁴¹. Dans les énoncés comportant une subordonnée en *ut* final, la composante modale positivement exprimée et signifiée est la volonté prospective (normalement grammaticalisée par la séquence “*ut / ne* + subjonctif présent ou imparfait”), la possibilité épistémique n'étant impliquée qu'en tant qu'elle lui est logiquement antérieure⁴². Mais qu'en cas de visée téléonomique pareil rapport des forces modales ne soit pas obligé est prouvé par l'équivalence pragmatique qui existe, dans certains contextes, entre un énoncé en *ut* final et un énoncé en *si* hypothétique. A preuve l'exemple suivant :

(18) *Consul, (...), ad Gonnum castra mouet, si potiri oppido posset.* (Liu. 42,67,6)

³⁵ Fortuitement, le je “parlant” ou “écrivain” peut coïncider avec le sujet modal de la “principale”, comme c'est le cas dans (15).

³⁶ VESTER 1994 : 270.

³⁷ DESSAINES 1960 : 56-68.

³⁸ Alors que le lexique de MERGUET ne donne aucune référence pour la totalité de l'oeuvre de César, nous avons relevé, à l'intérieur du corpus, au moins 4 exemples chez Plaute (*Amph.* 110-111 ; 330 ; *Asin.* 234-235 ; 843-844), 8 chez Cicéron (*Att.* 1,12,1 ; 1,13,3 ; 1,14,7 ; 1,16,2 ; 1,16,7 ; 1,17,4 ; 9,5,2 ; 9,6,6) et 1 chez Tacite (*ann.* 11,24,2), tous énoncés qui se prêtent à une telle interprétation à condition que l'on suive la ponctuation proposée par la CUF.

³⁹ Voir à ce propos la définition d'A. J. GREIMAS et de J. COURTÉS (1979 : 190) qui, dans une optique purement phénoménologique, conçoivent l'acte volontaire comme “une tension qui s'inscrit entre deux modes d'existence: la virtualité et la réalisation.”

⁴⁰ LE QUERLER 1996 : 119.

⁴¹ Pour une réflexion philosophique et psychologique sur le rapport entre “motif” et “intention”, voir KENNY 1963 : 76-99.

où un effet de sens final (\cong *Consul, (...), ad Gonnum castra mouet, ut - si posset - oppido potiretur*) est perceptible en dépit de la possibilité épistémique encodée au niveau de la chaîne par la conjonction *si* à valeur suppositionnelle⁴³. Au niveau de la représentation sémantique de base, la force modale caractéristique de cet énoncé est d'ordre épistémique, l'effet volitif et intentionnel y étant purement contextuel.

A l'intérieur de la classe même des subordonnées finales en *ut/ ne*, l'univers de croyance ou l'attitude épistémique de l'agent modal émerge le plus nettement en cas de visée négative. C'est que le but usuel de l'agent modal est alors de prévenir un acte dont il présume la réalisation et qui, partant, sur l'échelle épistémique⁴⁴, a dépassé le degré de la simple possibilité pour atteindre celui de la probabilité :

(19) (...) *Apolloniam petere coepit, ne Caesar orae maritumae ciuitates occuparet.* (Caes. *ciu.* 3,11,2)
“(...) pour empêcher César de s'emparer (...)” (trad. P. Fabre)

Aussi est-ce la probabilité forte d'un acte conçu comme indésirable et dangereux qui, dans un contexte déterminé, suggère une idée d'appréhension (20), de risque (21) ou de menace (22) :

(20) (...) *neque proelio decertare uoluit, (...) ne imperatorias sibi partes sumpsisse uideretur.* (Caes. *ciu.* 3,51,5) “(...) de peur de paraître s'être adjugé (...)” (trad. P. Fabre)

(21) *Obsecro ut per pacem liceat te alloqui, ut ne uapulem.* (Plaut., *Amph.* 388) “Je t'en supplie, laisse-moi te parler en paix, sans risque d'être rossé.” (trad. A. Ernout)

(22) *Hercle uero tu cauebis ne me attingas, si sapis, Ne hodie malo cum auspicio nomen commutaueris.* (Plaut., *Asin.* 373-374)

L'utilisation fréquente de ces énoncés à des fins polémiques est précisément le résultat de leur polyphonie, qui associe à l'expression du but poursuivi celle du rejet de la possibilité adverse. Or la réalisation de la possibilité opposée ne peut jamais être entièrement exclue⁴⁵. D'où souvent, en cas de tension positive vers l'existentiel, l'adjonction, au niveau de la chaîne, de circonstants restrictifs qui reflètent la conscience de cette altérité. Une des insertions incidentes les plus opérantes à cet égard est justement la conditionnelle *si possit*⁴⁶ :

(23) (...) *Tusculanum uenditat, ut, si possit, emat Pacilianam domum.* (Cic., *Att.* 1,14,7)

Si possit montre que le sujet modal envisage son incapacité⁴⁷ éventuelle de réaliser *p*. En soumettant à condition l'actualisation de cette prédication, l'incise suggère la possibilité d'échec. Elle accentue ainsi l'idée de doute et d'incertitude inhérente à la structure *ut p*, sans que, par là, l'orientation volitive et le caractère désirable du contenu de *p* soient eux-mêmes ébranlés⁴⁸.

⁴² C'est à ce titre que la valeur volitive appartient au “posé” de l'énoncé tandis que la valeur virtuelle représente ce qui est présumé.

⁴³ BODELOT 1998.

⁴⁴ NÚÑEZ 1991a : 157-158.

⁴⁵ MELLET 1992 : 29.

⁴⁶ BODELOT 1998 : 96.

⁴⁷ Le verbe *posse* y est employé avec sa valeur radicale, à proprement parler non modale (NÚÑEZ 1991a : 63), au sens de *queo* “être capable de”.

⁴⁸ Voir J. LYONS (1990 : 447) qui dit à propos des directives conditionnelles (“Si vous rentrez avant moi, remontez le thermostat”) que “la condition s'applique normalement au contenu propositionnel de la directive et non pas à l'existence de l'obligation.” Et un peu plus loin, il continue en disant que “c'est l'exécution de l'obligation, et non

3.3. Implication logique; explicitation de l'implicite

Que l'attitude volitive reste dans tous les cas intacte est important pour la définition du rapport logique que la subordonnée finale entretient avec la principale. C'est elle qui, d'un double point de vue, est constitutive de la relation implicative qui existe entre *P* et *ut p* : en aval, la réalisation du contenu ou de l'objet de la volition constitue la cause finale ou prospective de l'accomplissement de l'acte principal ; en amont, l'accomplissement du même acte principal est motivé par le fait de vouloir quelque chose, donc par l'acte de volition lui-même, qui est sa cause originelle ou rétrospective. La représentation sémantique de l'énoncé final type comporte ainsi trois moments distincts qui peuvent être explicités comme suit: *A* fait (dit)⁴⁹ *x* / parce qu'il veut / que *y*⁵⁰, *A* *y* dénotant la source modale de la volition, *x* le contenu propositionnel de la principale, *y* le contenu propositionnel de la subordonnée finale.

L'acte dénoté ou impliqué par la principale, du fait qu'il est uni à la prédication subordonnée par un rapport de causalité bidirectionnelle, constitue, au sens sémantique du terme, un acte fondamentalement transitif: représentant l'effet d'un premier acte, il tâche lui-même d'atteindre un faire ou être comme objet.

La constatation du caractère congénère de la cause finale et de la cause première⁵¹ est importante pour rendre compte, sur un plan formel et syntaxique, de la coordination courante d'un complément (proposition ou SN) dit simplement de cause et d'une proposition en *ut* final :

(24) *Etsi statueram nullas ad te litteras mittere nisi commendaticias (non quo eas intellegerem satis aput te ualere, sed ne iis qui me rogarent aliquid de nostra coniunctione imminutum esse ostenderem), (...)* (Cic., *fam.* 5,5,1)

(25) *Segniter eae uoces acceptae, non amore in maritum, sed ne Silius, summa adeptus, sperneret adulteram (...)* (Tac., *ann.* 11,26,3)

Pour assurer le parallélisme avec le premier complément de cause originelle, il suffirait, dans (24), de remplacer *ne ...ostenderem* par *quod nolebam ostendere*, dans (25), de suppléer *timore* devant *ne Silius ...sperneret*, l'expression de la crainte prenant alors en charge la signification d'une volonté négative.

Postuler l'existence d'un verbe abstrait pourvu du trait de volition⁵² dans la représentation sémantique de l'énoncé nous paraît justifié dans la mesure où il s'agit là d'un composant constant de la structure de *ut*

pas l'obligation en soi qui est restreinte." Ici, on pourrait dire de même que ce qui est restreint, c'est la réalisation du désir, et non pas le désir en soi.

⁴⁹ "Dit" porte référence à l'illocution à laquelle la proposition en *ut* est occasionnellement incidente.

⁵⁰ Pour une définition de "pour que" français comme l'équivalent de "parce que" + un sème de volonté, voir ROUSSEAU 1993 : 256.

⁵¹ Notons à ce propos aussi l'ambivalence de la question "pourquoi" qui peut s'accommoder aussi bien d'une interprétation causale rétrospective que d'une interprétation causale prospective ou finale (PINKSTER 1988 : 178). De même, parmi les corrélatifs susceptibles de diaphoriser une proposition finale (KÜHNER-STEGMANN 1988⁵ : 232), on repère toute une série d'expressions, telles *eo, ideo, idcirco, propterea, hac de causa, etc.*, qui pourraient annoncer ou reprendre aussi bien une proposition causale. Tout est en définitive affaire de point de vue.

⁵² Voir note 3. R. T. LAKOFF (1968 : 201) insiste bien sur le fait que, dans ce cas, le verbe abstrait n'est pas un performatif figurant à la 1^{ère} personne de l'indicatif présent. Il peut en effet figurer à un autre temps et renvoyer à d'autres personnes. Mais, d'après ce que nous avons dit de la source modale au § 3.1.3, il est évident que le sujet de ce verbe implicite n'est pas, comme le dit LAKOFF, forcément coréférentiel du sujet de la principale et que son temps ne coïncide pas non plus nécessairement avec celui de la principale (voir, p. ex., le cas des finales pragmatiques).

final, dont l'actualisation n'est pas conditionnée par le contexte⁵³. Par la reconstitution d'un verbe d'activité mentale, servant de relais entre le faire, normalement concret, de la principale et le contenu de la subordonnée, est en plus cautionnée la parenté profonde des subordonnées finales avec les complétives. L'établissement d'un tel lien est, à notre sens, indispensable pour expliquer l'emploi du réfléchi indirect qui est un des traits caractéristiques que les finales partagent avec les complétives. Il est aussi nécessaire pour expliquer l'agencement inusuel d'une phrase comme (26), attestée chez Plaute, où une seule et même proposition en *ut* sert à la fois d'expansion explicative à un *quid* adverbial occupant une position circonstancielle par rapport à *processerim* et à un *quid* pronominal jouant le rôle d'argument par rapport à *uoluerim* :

(26) *Nunc quid processerim huc et quid mihi uoluerim,/ Dicam: ut sciretis nomen huius fabulae.* (Plaut., *Asin.* 6-7)

Cet énoncé est stylistiquement marqué : il atteste non seulement une structure syntaxique lâche mais la seconde proposition interrogative (*quid mihi uoluerim*), pléonastique par rapport à l'idée de volition implicite à la première (*quid processerim*), y crée encore une de ces situations de redondance caractéristiques du genre comique.

4. Conclusion

En fin de compte, l'analyse de *ut* final dans une perspective modale s'est avérée instructive d'un double point de vue.

En rapport avec la théorie des modalités, elle a montré que, pour rendre compte de la structure sémantique complexe des subordonnées, il est indispensable d'abandonner la définition étroite de la modalité comme émergence de l'attitude du **locuteur** pour lui substituer une vision plus large englobant l'attitude des **participants** à l'acte désigné par la prédication, surtout celle de l'**agent**. En plus, pour expliquer certains traits formels et effets de sens, il est absolument nécessaire de tenir compte de l'incidence variable de la subordonnée, qui peut se rapporter à la prédication ou à l'illocution, et d'envisager l'émergence de différents paliers modaux, déontique et épistémique, qui appartiennent respectivement au posé et au présupposé de l'énoncé⁵⁴.

Par rapport aux subordonnées finales en *ut*, le détour par la modalité nous a permis d'éclaircir le statut hybride de ces propositions : si l'on se place au niveau de la représentation sémantique profonde, ces énoncés, par le biais d'un constituant [VOL], constituent une classe spécifique de propositions complétives ; si l'on se place au niveau de la structure de surface, ces subordonnées jouent, par suite de l'ellipse du jalon intermédiaire de volition, le rôle de constituants périphériques par rapport à la prédication explicite. Or, par référence à la représentation sémantique de base, ces propositions gardent en surface certains traits qui ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'un composant [VOL] implicite.

⁵³ Sur la nécessité de faire abstraction du contexte et des facteurs pragmatiques pour discerner les traits sémantiques profonds, voir BOLKESTEIN 1980 : 37.

⁵⁴ Voir note 42.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLUSCH J. 1991 : "Lateinische Finalsätze", in *Anregung* 37, 387-396.
- BODELOT C. 1998 : "Tempo si, subsisto si ... ou les propositions hypothétiques à sens 'final' chez les historiens latins", in B. Bureau, N. Christian (éd.), *Moussyllanea. Mélanges de Linguistique et de Littérature Anciennes offerts à Claude Moussy*, Louvain - Paris, Peeters, 91-100.
- BOLKESTEIN A. M. 1977 : "The Differences between free and obligatory *ut*-clauses", in *Glotta* 55, 231-250.
- 1980 : *Problems in the description of modal verbs. An investigation of Latin*, Assen, van Gorcum.
- DANGEL J. 1995 : "Stratégies de parole dans le discours indirect de César (*De Bello Gallico*) : étude syntaxico-stylistique", in D. Longrée (éd.), *De Vsuo. Etudes de syntaxe latine offertes en hommage à Marius Lavency*, *BCILL* 70, 95-114.
- DESSAINTE M. 1960 : *La construction par insertion incidente. Etude grammaticale et stylistique*, Paris, éditions d'Artrey.
- DIK S. C., HENGEVELD K., VESTER E., VET C. 1990 : "The Hierarchical Structure of the Clause and the Typology of Adverbial Satellites", in J. Nuyts, A. M. Bolkestein, C. Vet (ed.), *Layers and Levels of Representation in Language Theory. A Functional View*, Amsterdam - Philadelphia, J. Benjamins, 25-70.
- FRUYT M. 1987 : "Interprétation sémantico-référentielle du réfléchi latin", in *Glotta* 65, 3-4, 204-221.
- GREIMAS A. J., COURTÉS J. 1979 : *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, t. 1, Paris, Hachette.
- HOFMANN J. B., SZANTYR A. 1965 : *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, Beck.
- KENNY A. 1963 : *Action, emotion and will*, London and Henley, Routledge & Kegan Paul.
- KÜHNER R., STEGMANN C. 1988⁵ : *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, II, Satzlehre, 2*, unveränd. Nachdruck der 5. Aufl. der Hahnschen Buchhandlung-Hannover, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- LAKOFF R. T. 1968 : *Abstract Syntax and Latin Complementation*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- LE QUERLER N. 1996 : *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- LEUMANN M. 1959 : *Kleine Schriften*, Zürich - Stuttgart, Artemis Verlag.
- LYONS J. 1990 : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MELLET S. 1992 : "L'alternance de *ne / non* en latin classique", in *L'Information Grammaticale* 55, 28-32.
- MELLET S., JOFFRE M. D., SERBAT G. 1994 : *Grammaire fondamentale du Latin. Le signifié du verbe*, Louvain - Paris, Peeters.
- NISBET R. G. 1923 : "*Voluntas fati* in Latin syntax", in *American Journal of Philology* 44, 27-43.
- NÚÑEZ S. 1991a : *Semántica de la modalidad en latín*, Granada, Universidad de Granada.
- 1991b : "Hacia una tipología de los actos de habla directivos en latín", in *Florentia Iliberritana* 2, 357-375.
- PINKSTER H. 1988 : *Lateinische Syntax und Semantik*, Tübingen, Francke Verlag.
- RISSELADA R. 1993 : *Imperatives and other directive expressions in Latin. A study in the pragmatics of a dead language*, Amsterdam, Gieben.
- ROUSSEAU A. 1993 : "L'implication logique dans la description et l'organisation des phénomènes de subordination", in C. Muller, D. Roulland, D. (éd.), *Travaux linguistiques du Cerlico, 6, Subordinations*, Rennes, Presses Universitaires, 227-263.
- TOURATIER Ch. 1994 : *Syntaxe Latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.

VAIREL H. 1981 : "Les énoncés prohibitifs au subjonctif: «*Ne facias*», «*Ne feceris*» et «*Ne faxis*», in *Revue de Philologie* 55, 2, 249-272.

VESTER E. 1994 : "The internal structure of adverbial *ut*-clauses", in J. Herman (ed.), *Linguistic Studies on Latin. Selected Papers from the 6th International Colloquium on Latin Linguistics*, Amsterdam - Philadelphia, J. Benjamins, 269-279.